

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ANCRER L'ALIMENTATION
DANS LES TERRITOIRES 39
NOUVEAUX LAUREATS DE L'APPEL A
PROJETS 2019-2020 DU PROGRAMME
NATIONAL POUR L'ALIMENTATION

Paris, le 16 octobre 2020 – Journée mondiale de l'alimentation

La crise sanitaire liée au COVID-19 a souligné la nécessité de renforcer la résilience de notre système alimentaire dans toutes ses dimensions et l'importance de relocaliser notre agriculture et notre alimentation. De nombreuses initiatives locales et citoyennes ont permis à chacun durant cette période de s'alimenter, via la vente directe, l'approvisionnement des magasins par des producteurs locaux, ou encore la collaboration des agriculteurs du territoire avec les associations d'aide alimentaire. Ces acteurs se sont mis en réseaux, en relation, pour localement assurer à tous durablement une alimentation durable, locale et de qualité. Il nous faut construire sur ces initiatives et soutenir les professionnels et collectivités qui s'y engagent.

Dans ce contexte, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation souhaite renforcer le développement des projets alimentaires territoriaux (PAT). Création de circuits courts, approvisionnement des cantines scolaires par les producteurs locaux, structuration des filières locales pour rapprocher l'offre de la demande... Ces projets, portés par une collectivité, une association ou encore un collectif d'agriculteurs, sont construits sur un territoire et fédèrent l'ensemble de ses acteurs afin de favoriser l'ancrage local de l'alimentation.

En cette journée mondiale de l'alimentation, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dévoile aujourd'hui la liste des 24 nouveaux projets alimentaires territoriaux retenus dans le cadre de l'appel à projets 2019-2020 du Programme national pour l'alimentation, ainsi que 15 projets innovants ou pilotes pouvant servir à l'essaimage de démarches exemplaires. Parmi les lauréats : des projets d'approvisionnement des cantines scolaires par des produits locaux et bio, des projets d'éducation à l'alimentation, de lutte contre le gaspillage, des programmes d'accès à une alimentation de qualité pour des populations précaires ou encore des magasins solidaires et de marchés de producteurs locaux.

Le détail de chaque projet est consultable ici

L'appel à projet était doté cette année d'une enveloppe de 2 millions d'euros, en hausse de 400 000 euros par rapport à la précédente édition.

En outre, les Projets alimentaires territoriaux constituent l'une des mesures phare du volet agricole et alimentaire du plan de relance. Cette mesure, dotée de plus de 75 millions d'euros, vise à renforcer les PAT déjà existants. Ainsi, les PAT précédemment retenus et labellisés pourront candidater à cette aide supplémentaire prévue dans le plan de relance. Cette enveloppe leur permettra de concrétiser leurs ambitions au travers d'investissements opérationnels.

Par ailleurs, un nouvel appel à projet du Programme National pour l'Alimentation sera lancé cet automne, avec une enveloppe triplée par des crédits du plan de relance, afin de poursuivre l'effort de reterritorialisation de notre alimentation et avec pour objectif de doter chaque département d'un PAT d'ici 2022.

Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation : « Pour aller plus loin dans notre souveraineté alimentaire, dans le développement des circuits courts, dans la réduction du gaspillage alimentaire ou encore dans la lutte contre la précarité alimentaire, partout dans nos territoires, nous devons innover. Ces projets en sont le parfait exemple. Chacun de ces projets peut compter sur mon soutien car c'est ensemble que nous construirons notre alimentation de demain, encore plus saine, plus durable et accessible au plus grand nombre. Je souhaite renforcer significativement des projets alimentaires territoriaux. C'est pourquoi une enveloppe de 80 millions d'euros y est dédiée dans le plan de relance. »

Le Programme national pour l'alimentation

L'appel à projets national du Programme national pour l'alimentation fait suite aux Etats généraux de l'alimentation et à la loi dite EGAlim qui a introduit de nouvelles orientations concernant notamment l'approvisionnement de la restauration collective, la réduction du gaspillage alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire.

Les 6 éditions de cet appel à projet ont permis de soutenir 151 projets depuis son lancement en 2014, pour un montant de subvention de 6,7 millions d'euros.

Trois partenaires soutiennent l'appel à projets de cette année : le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à hauteur de 1,3 million € (en hausse de 300 000 €), l'Ademe à hauteur de 500 000 € (en hausse de 100 000 €) et le ministère des Solidarités et de la Santé à hauteur de 200 000 €.

Dans le cadre du plan de relance, l'appel à projet du Programme national pour l'alimentation bénéficiera d'une enveloppe triplée pour l'émergence de nouveaux projets. Les Projets alimentaires territoriaux déjà labellisés pourront concrétiser leurs ambitions grâce à une enveloppe de plus de 75 millions d'euros.

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie
Tel: 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère
Tel: 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation Hôtel de Villeroy 78 bis, rue de Varenne 75007 PARIS www.agriculture.gouv.fr www.alimentation.gouv.fr @Min_Agriculture